

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

**JEUDI 21 NOVEMBRE 2013 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire
Mme ANSELMi, adjointe, présidente du quartier,
M. RESTITUITO, adjoint, président suppléant du quartier,
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué,
M. RUIZ, directeur général des services,
M. NICOLA, chef de poste de la police municipale,
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
Mme DRAGON, responsable du service municipal de l'Assainissement,
M. ILBERT, agent technique municipal,
Capitaine ROLANDO, commandant la brigade de Gendarmerie,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la douzième session des "Comités de Quartiers" et la dernière du mandat.

A l'appui d'un document power point, il présente les principaux projets concernant la commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

BILAN des REUNIONS de QUARTIERS

Depuis la mise en place de ces rencontres, le bilan est le suivant :

- 12 sessions,
- 60 réunions,
- 120 heures de séances,
- 522 pages de comptes-rendus.

A cette occasion, **M. GIRAUD** relève qu'au fil des mois, les doléances des administrés ont été de moins en moins nombreuses.

LOGEMENTS

La première tranche de logements, représentant 53 logements, devrait être livrée à la fin du premier trimestre 2014.

Deux autres programmes suivront :

- le Couvent : 35 logements fin 2014 / début 2015,
- l'Hôpital : 80 logements : fin 2015 / début 2016.

L'ensemble de ces appartements relève du parc locatif.

Les voies piétonnes des programmes Dalle des Lices et Couvent ont été dénommées lors du Conseil municipal du mois d'octobre. Ces constructions constitueront un nouveau quartier.

POLE ENFANCE

Ce chantier a été engagé fin juin 2012. L'ouverture de ce bâtiment est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé qu'il regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

Nouveau C.C.A.S.

Inauguré le 10 octobre dernier, cet établissement public est composé :

- du service social administratif,
- du service dédié aux personnes âgées, réparti en trois activités (la maison des aînés, le portage de repas à domicile et le bureau d'aide aux personnes âgées),
- du service information jeunesse,
- des permanences sociales.

Le coût du projet est de 547.000 €.

CHAPELLE du COUVENT

Les travaux de restauration intérieure consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la restauration de la tribune en bois,
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage électrique adaptée à ce type de bâtiment.

Le coût de cette deuxième tranche de travaux s'élève à 1.154.000 €.

Le coût total des travaux est de 2.500.000 €.

La fin du chantier est prévue pour Noël 2013.

SECURITE

De nouveaux dispositifs ont été mis en place durant l'été :

- le **gardiennage de la zone piétonne** à l'appui de deux agents de surveillance (société privée) en poste à chaque barrière, toutes les nuits de 21 h à 3 h du matin, du 1^{er} juillet au 31 août,
- les **brigades de nuit** composées de 13 agents : 9 en rotation toute la nuit (1 brigade pédestre composée de 3 agents dans la Vieille Ville + deux véhicules en patrouille en Ville et en périphérie),
- les **ilotiers** : 1 agent en Mairie et 1 agent au poste de police de permanence la nuit, du 1^{er} mai au 15 septembre.

Il est à noter que d'une façon générale, le gardiennage de la zone piétonne a donné satisfaction.

REAMENAGEMENT de la ZONE TECHNIQUE des CANEBIERS

Le site a été réaménagé selon les étapes suivantes :

2010 : création d'un mur zone Est du portail d'entrée.

2011 : réalisation d'un diagnostic amiante-plomb-termite du hangar métallique qui a révélé la présence d'amiante dans les plaques sous-tuiles du local de stockage du mobilier urbain.

2012 : dépollution et désamiantage du hangar métallique.

2013 : démolition de deux hangars métalliques et réaménagement de la zone (délimitation de la parcelle communale, interdiction d'accès au site, sécurisation du bâtiment existant).

Il est à noter que l'ensemble des travaux a reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le coût de l'opération s'élève à 127.601.24 € TTC.

Le site accueille désormais le stockage :

- du mobilier urbain sur un site sécurisé et géré par le service "signalisation routière – mobilier urbain",
- des containers "Fêtes de Noël" accueillant le chalet de la patinoire et divers aménagements,
- des modules "maîtres nageurs" placés sur les plages en saison estivale.

M. HAUTEFEUILLE tient à préciser qu'il a surtout été réalisé un réaménagement du magasin de matériel et mobilier urbains qui se trouvait initialement sous un hangar qui menaçait de s'écrouler. Le terrain a été remis en état et complètement dégagé. Il pourra éventuellement servir, dans l'avenir et sous toutes réserves, de zone de stockage des bus municipaux.

ESCALIER

Après l'installation d'une rampe, les marches de l'escalier menant à la plage des Salins ont été réhabilitées.

BORNES pour les VEHICULES ELECTRIQUES

Avec l'accord de la Ville, la société "plusdebornes", moyennant paiement d'une redevance pour occupation temporaire du domaine public, va équiper 8 emplacements de charge pour les voitures électriques :

- 2 bornes de charge, du 1^{er} avril au 31 octobre, chemin de l'Estagnet,
- 4 bornes sur le parking du port, dont 2 du 1^{er} novembre au 31 mars,
- 2 emplacements de charge en haut de la place du XV^e corps.

Une borne de charge électrique, ancienne génération, est déjà en place, à proximité du bureau du parking du port.

M. HAUTEFEUILLE rappelle qu'une borne électrique dite d'ancienne génération (à charge lente) existe déjà sur le parking du Port, à proximité du bureau.

ENTRETIEN et NETTOIEMENT de la VILLE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement, assure le nettoyage de la ville.

L'entreprise SITA SUD, gérée par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence "collecte", continue les prestations de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif jusqu'au 31 décembre 2013.

Le service Environnement reste le référent pour toutes les demandes des administrés. Concernant celles de collecte, le service les transmettra à la Communauté de Communes.

EMPLOI du FEU

Un nouvel arrêté préfectoral, datant du 16 mai 2013, règlemente dorénavant l'utilisation du feu. L'ensemble des nouvelles modalités est stipulé dans un document disponible sur le site internet de la Ville, de la Préfecture ou à retirer auprès du service municipal de l'environnement.

D'une façon générale, en fonction des périodes bien définies, il est seulement autorisé de brûler les déchets issus du débroussaillage.

En fonction de la quantité apportée à la plateforme des déchets verts, la gratuité sera accordée aux particuliers.

M. GIRAUD tient à préciser que les services municipaux accorderont une certaine tolérance dans la mesure où les conditions de sécurité seront respectées.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Chemin de la Fontaine du Pin

Un riverain, très inquiet par la vitesse excessive des véhicules constatée sur cette voie, demande une nouvelle fois la création de deux ralentisseurs, ces équipements pouvant tout à fait être réalisés sur les deux parties horizontales de la voie ne comportant aucune pente.

La sécurité des riverains et des piétons est en jeu sur cette voie particulièrement fréquentée et manquant à certains endroits de visibilité.

De plus, une grande partie des automobilistes contrevenants réside dans les "Parcs de Saint-Tropez" dont les voies sont équipées de très nombreux ralentisseurs. Deux équipements supplémentaires à l'extérieur de leur domaine ne devraient pas les gêner.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler qu'il est nécessaire de tenir compte de l'ensemble des administrés du secteur. En effet, les propriétaires des "Parcs de Saint-Tropez" ont manifesté une résistance assez forte à l'égard de ce projet de création. Ces derniers utilisent des véhicules très bas qui peuvent être facilement endommagés avec de tels équipements.

Un nouveau contact sera pris avec le Président de l'association syndicale des Parcs afin d'étudier ce problème et le sensibiliser.

Par ailleurs, de plus en plus de villas sont louées ou acquises par des sociétés qui les louent pour les rentabiliser. Une nouvelle catégorie de personnes réside dans les "Parcs" et ne respecte pas la tranquillité des résidents et des riverains.

Une résidente des "Parcs des Salins" tient à signaler que des ralentisseurs ont été installés au niveau de l'entrée de ce domaine sans que les riverains et les résidents aient été consultés.

Monsieur le Maire rappelle que la majorité des véhicules des résidents des "Parcs de Saint-Tropez" sont hors normes et qu'il faut en tenir compte. Mais il est également tout à fait vrai qu'il y a des problèmes de sécurité.

Des contrôles de police sont demandés dans le secteur du chemin de la Fontaine du Pin afin d'identifier et de verbaliser les contrevenants.

Le **Capitaine ROLANDO** rappelle aux participants qu'il est impératif de contacter les services de police lorsque des débordements mettant en péril la sécurité des personnes sont constatés. Il reste personnellement à l'écoute et à la disposition des administrés.

Un riverain propose de revoir peut être l'angle d'attaque des ralentisseurs. Ils seraient peut être ainsi mieux acceptés, notamment par les conducteurs de voitures basses.

Monsieur le Maire rappelle que divers contrôles ont déjà été effectués. Ces procédures ont été très mal perçues, surtout par les résidents tropéziens. Des contrôles pédagogiques ont donc été opérés en lieu et place des verbalisations. En revanche, les contrevenants qualifiés de "kamikazes" et d'inconscients font l'objet d'une recherche particulièrement sérieuse.

Végétation débordante

A l'entrée du chemin de l'Estagnet, face au PAV (point d'apport volontaire), la végétation déborde sur la route. Les véhicules et les piétons sont donc obligés de se déporter.

Le problème est connu par le service de l'Environnement. Un courrier a été adressé au propriétaire. Si dans les prochains jours ce dernier n'intervient pas, les agents municipaux procéderont à la taille des végétaux aux frais du particulier.

Melle CAMBAY rappelle la nécessité de contacter le service dès qu'une anomalie est observée, en composant le numéro vert. Par ailleurs, elle informe les participants qu'en cas d'accident, la responsabilité du propriétaire du terrain sera engagée.

Epave de bateau

Un bateau est échoué depuis plusieurs jours sur la plage des Canebiers et représente un danger.

M. RUIZ informe les participants qu'en la matière, les services municipaux peuvent seulement prendre contact avec les Affaires Maritimes afin de les alerter et qu'une enquête soit menée pour retrouver le propriétaire. Si la procédure n'aboutit pas, l'épave pourra alors être retirée par les services de l'Etat aux frais du propriétaire.

Monsieur le Maire précise que la procédure d'enlèvement est parfois retardée par les enquêtes menées par les assurances.

Stationnement

Abords plage des Salins

Une riveraine de cette plage regrette le stationnement anarchique constatée durant toute la saison estivale à proximité du restaurant des Salins. En effet, de nombreux véhicules stationnent sur la voie de circulation, obligeant les piétons, souvent accompagnés d'enfants, à circuler sur la route. Il est proposé d'empêcher le stationnement d'une dizaine de voitures afin de garantir la sécurité. La navette urbaine rencontre également des difficultés pour manœuvrer en raison des véhicules en infraction.

Monsieur le Maire reconnaît que ce secteur est très souvent embouteillé. Des verbalisations doivent être opérées.

M. RUIZ rappelle aux participants que les plages des Canebiers et des Salins sont extrêmement fréquentées, notamment par les familles tropéziennes. Il est très difficile de maîtriser le stationnement dans ces secteurs.

Route des Salins

Des précisions sont demandées sur le fait que deux véhicules stationnent en quasi permanence, route des Salins, sur le trottoir, en limite de voie, alors que ces véhicules pourraient être garés à l'intérieur de la propriété concernée. Les piétons sont ainsi obligés d'emprunter la voie de circulation à cette hauteur.

M. RESTITUITO informe les administrés que la situation est connue des services. Après vérification, il apparaît que le terrain, en bordure de route, appartient au propriétaire. Il n'y a donc pas d'infraction.

M. GIRAUD précise qu'en pareille situation, la Ville ne peut intervenir qu'à l'occasion de travaux réalisés sur les murs de clôture. A ce moment là, les propriétaires peuvent être mis en demeure d'utiliser leurs espaces intérieurs pour garer leurs véhicules. Une sensibilisation pourra toutefois être faite auprès des propriétaires.

Point d'eau secteur du Pilon

Des véhicules de professionnels (DERBEZ, SITA et PIZZORNO) utilisent quasi quotidiennement le point d'eau installé quartier du Pilon. Des précisions sont demandées à ce sujet.

M. RUIZ informe les participants que ces utilisations sont autorisées par la Ville qui facture la consommation d'eau. Par ailleurs, des interventions des services municipaux ont eu lieu auprès des entreprises concernées afin de les sensibiliser sur le gaspillage.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'un deuxième point d'eau a été installé place Forbin afin de faciliter le travail des camions de nettoyage.

Avenue Paul Roussel

Bien que cette voie ne concerne pas le secteur n°5, les administrés tiennent à signaler le problème rencontré par les piétons pour circuler en toute sécurité, dans la partie haute de cette avenue, face au chantier des logements. En effet, un cheminement piétonnier a été installé, à l'appui de barrières en plastique, qui sont systématiquement déplacées au mépris total des piétons.

M. GIRAUD remarque que ce problème a déjà été signalé en Mairie et que des démarches ont été faites auprès du responsable du chantier afin que des dispositions soient prises et maintenues.

M. RUIZ se rendra dès le lendemain sur place afin de remédier à cette situation.

Contact maritime

Lorsqu'un particulier cherche à contacter les Affaires Maritimes Départementales pour les alerter sur un dysfonctionnement relevant de leur compétence, l'accueil n'est pas cordial. Des précisions sont demandées sur la marche à suivre en la matière.

M. RUIZ conseille aux administrés, en pareille situation et bien que ce service ne dépende pas de la Ville, de contacter le numéro vert mis à disposition par la Ville (service municipal de l'environnement). Ce dernier signalera votre problème à la cellule municipale des Affaires Portuaires et Maritimes qui pourra faire l'interface avec le service départemental.

Mouillages forains

Des informations sont demandées concernant le projet municipal d'organisation des mouillages forains présenté il y a quelques mois à l'occasion des comités de quartiers.

Monsieur le Maire précise que ce projet est toujours d'actualité. Une réunion sur ce thème s'est tenue récemment, en présence des représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Il convient à présent de déterminer le lieu d'implantation des ancrages. Le dossier a pris un certain retard car il s'agit d'un dossier très complexe. De plus, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, qui est notre interlocuteur dans ce domaine, a connu des restructurations.

Borne kilométrique

La borne kilométrique n°4 de la route des Salins se trouve dans le ruisseau.

Les services municipaux interviendront afin de la remettre en place.

Entretien des plages

Des félicitations sont adressées au service municipal en charge de l'entretien de la plage des Salins. De plus, la réhabilitation de l'escalier et l'installation d'une rampe ont été grandement appréciées par les usagers.

Toutefois, des précisions sont souhaitées sur l'organisation de l'entretien des plages communales.

M. RESTITUITO précise que le nettoyage est organisé du 15 juin au 30 septembre, de chaque année. A partir du mois de juin, les algues sont retirées et le nettoyage réalisé tous les matins.

La petite plage située à proximité du "passage Saint-Pierre" est très touchée par l'érosion.

M. RESTITUITO regrette cet état de fait mais il n'y a pas de solution à y apporter. Les algues ont été retirées mais cette zone fait partie des sites envahis régulièrement par les posidonies. Un problème d'érosion est constaté depuis que la démolition du ponton de l'usine des câbles.

Depuis quatre ans, des études sont en cours afin de mettre en place des boudins géotextiles. Le dossier, mené conjointement entre les services de la Ville et ceux de la Direction Départementale de l'Équipement, est très complexe.

Monsieur le Maire souligne que les services de l'État, par l'intermédiaire de son nouveau directeur, démontre un réel intérêt pour ce dossier.

L'éventualité de créer une digue, à l'identique de celle réalisée à la Bouillabaisse, vers l'hôtel de "La Pinède", est proposée.

M. RESTITUITO informe les participants que cette suggestion a été formulée auprès des services départementaux. Elle a été refusée. La seule solution reste la pose de boudins géotextiles.

Monsieur le Maire constate que les opinions sont très divergentes sur le sujet. Un ouvrage artificiel protégerait une partie du site mais dévierait les courants marins. Le phénomène d'érosion serait donc constaté ailleurs.

Quant à la suggestion de récupérer le bois flotté et de l'utiliser comme barrière anti-érosion elle ne peut être retenue. Cette solution a en effet été testée au bout de la plage des Salins. Les bois n'ont pas résisté au premier coup de vent.

CONCLUSION

Monsieur le Maire clôture la réunion qui est la dernière des réunions de quartiers du mandat.

Les échanges ont eu lieu dans une ambiance très franche. Au cours des dernières années, de nombreux problèmes ont été résolus et de nouveaux sont apparus. Parfois, il n'existe pas de solution optimale. Parfois les problèmes réglés en génèrent pour d'autres riverains.

Les "comités de quartiers" représentent une structure de dialogue, de concertation où les trois quarts des remarques formulées sont fondées et émanent de personnes qui vivent les problèmes.

Les élus essaient autant que possible de noter les problèmes au quotidien. Ils comptent sur les administrés pour s'exprimer et faire des suggestions. Certaines résolutions de problèmes prennent du temps car la réglementation intervient et doit être respectée.

Grâce aux "comités de quartiers", la qualité de vie a été améliorée. Ces rencontres sont restées animées jusqu'à la fin ce qui démontre l'intérêt des participants pour cette institution.

Monsieur le Maire rappelle que ces comités ont été créés en 2008 et se sont réunis deux fois par an.

L'important est d'assurer le suivi des requêtes dans la mesure du possible. Cette démarche constitue un travail considérable. M. GIRAUD coordonne l'ensemble avec beaucoup de talent, de dévouement et de compétence, avec l'appui des services de la Ville. Grâce à leur collaboration de bons résultats ont été obtenus.

* * *

La séance est levée à 19 heures 40.

La Présidente du Quartier,


Andrée ANSELM I